

COMMUNE DE MAREIL-en-FRANCE – BUDGET 2025

NOTE DE PRÉSENTATION

L’Article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu’une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif (BP) afin de permettre aux citoyens d’en saisir les enjeux.

Cette note est disponible et consultable sur le site internet de la commune.

Le Compte Administratif (CA) retrace l’ensemble des recettes et dépenses autorisées et prévues pour l’année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Cette année le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif ainsi qu’au Compte de Gestion.

Le BP constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel des collectivités qui retrace les recettes et dépenses prévues et autorisées pour l’année 2025. Il doit être voté par l’Assemblée Délibérante avant le 15 avril de l’année à laquelle il se rapporte et est transmis au représentant de l’Etat dans les 15 jours suivant son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites aux budgets pour la période qui s’étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l’année civile.

Le CFU 2024 et le BP 2025 seront présentés et débattus pour être votés lors de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 4 avril 2025.

Ils peuvent être consultés, sur simple demande, à la Mairie, aux heures d’ouverture des bureaux.

CONTEXTE :

Mareil-en-France est une commune à caractère et structure rural. Il y a peu de foncier disponible, on enregistre, toutefois des divisions de foncier et de bâtis ainsi qu’un rajeunissement de la population, ce qui contribue à la fluctuation du nombre d’habitants sur la commune. De même pour le nombre d’enfants fréquentant notre école élémentaire. Dans le cadre du Plan Local d’Urbanisme (PLU) ceci n’est pas de nature à évoluer dans les années à venir.

Le nombre d’habitants fluctue dans une faible mesure : 735 en 2023, 733 en 2024 et 737 en 2025, base population dite « DGF ». Ceci a une incidence dans le calcul de notre dotation de l’Etat, la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement).

Le Budget Prévisionnel 2025 (BP 2025) présenté au Conseil Municipal est basé sur les éléments suivants :

- Maitrise des dépenses, ceci est, bien sûr, une de nos priorités, elle devient un exercice de plus en plus difficile en fonction des contraintes financières imposées aux collectivités,
- Pas d’augmentation des impôts locaux TFPB, TFPNB et CFE. A noter qu’ils sont stables depuis 2022,
- Pas de recours à l’emprunt,
- Constitution de dossiers de demande de subventions, chaque fois que possible.

CADRE DU BUDGET :

Section de Fonctionnement :

Le budget permet de financer les différents services nécessaires aux missions dévolues à la commune.

Les recettes reposent, essentiellement, sur :

- Les Dotations de l'Etat, en particulier la DGF (Dotation Forfaitaire + Dotation de Solidarité Rurale – P), 25529€ pour la DF et 13224€ pour la DSR – P ont été inscrits. A noter que la DF 2024 était de 27226€,
- La Fiscalité Locale, compte tenu de l'augmentation de 1,7% des bases locatives appliquée par l'Etat, le produit sera en augmentation, 277000€ ont été inscrits,
- La Taxe sur les Pylônes progresse à 135444€ et 20000€ ont été inscrits pour la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité,
- Les recettes immobilières ont été inscrites pour un montant de 60000€,

Comme indiqué précédemment la fiscalité locale pour les ménages et les entreprises est maintenue identique depuis 2022, soit :

- TFPB : 24,81%
- TFPNB : 38,87%
- CFE : 16,76%
- Pour mémoire THRS et locaux vacants : 10,29%

Les dépenses concernent essentiellement :

- Les Charges à caractère Général qui permettent d'assurer le quotidien, certains postes sont en augmentation. Ces postes sont budgétés pour 460000
- Les Charges de Personnel, 281000€ ont été inscrits, en augmentation par rapport à 2024. L'augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL a été prise en compte.

Section Investissement :

Les principaux projets inscrits au budget 2025 sont les suivants :

- Sécurité :
Ecole : Clôture et équipement de sécurité (barres anti-panique) pour un montant de 16000€.
Subventions DETR et Fonds Scolaire seront demandées,
Vidéo-protection : PV supplémentaire niveau espace stationnement rue du Moulin pour un montant de 7000€,
- Transition énergétique Bâtiment Publics, études en cours, un budget d'environ 50000€ a été inscrit,
- Divers :

Réfection Monuments aux Morts, montant inscrit : 5000€. Subventions ONAC et Département demandées.

Eclairage Plateau Sportif, étude en cours, un budget d'environ 10000€ a été inscrit.

Endettement, situation 2025 :

La situation peut être considérée comme maîtrisée :

	Annuel - €	€/habitant	Département (Données 2024) €/habitant
En cours de Dette	415439,85	564	740
Charges Financières	13431,55	18	17
Annuité d'Emprunts	43671,26	59	

JCB

30/03/2025